

Article pour le JdJ

Le passé, le présent et le futur pour dire non le 24 novembre

Le recours aux catégories du passé, du présent et du futur constitue une bonne approche pour argumenter en faveur du maintien du Jura bernois au sein du canton de Berne.

Le passé. Le Jura bernois est la partie méridionale de l'Ancien Evêché de Bâle qui, dès le XIIIème siècle, établit des liens importants avec Berne au travers de pactes d'assistance mutuelle.

Bienne, qui exerce son influence sur l'Erguël, conclut un traité de combourgeoisie avec Berne en 1353, La Neuveville en 1388 et Moutier en 1486.

Le territoire qui correspond presque exactement au Jura bernois actuel constitue très tôt la partie helvétique de l'Evêché. Le versant Nord de l'Evêché relève du Saint-Empire romain germanique.

Contrairement au Nord, le Sud embrasse la foi réformée dès 1528. En dépit d'une forte régression de la pratique religieuse, la mentalité collective du Jura bernois continue à s'abreuver de ce qu'il reste de sève du protestantisme des origines.

Les différences entre le Nord et le Sud ont subsisté durant tous les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Ce sont bien ces clivages historiques qui rendent compte de la volonté du Nord de créer un canton en 1974 et de celle du Sud de rester dans le giron bernois.

Le présent. La situation économique du Jura bernois est aujourd'hui plus favorable que celle du canton du Jura. Une récente étude du Crédit suisse classe le Jura bernois au 86^{ème} rang des 110 régions de la Suisse quant à l'attractivité économique, devant le canton du Jura qui pointe au 101^{ème} rang et au dernier pour ce qui est des cantons.

Dans le Jura bernois, la charge fiscale des personnes physiques et le taux de chômage sont sensiblement plus bas que dans le canton du Jura.

Dans une étude consacrée en avril 2013 aux finances cantonales, le Pr Nils Soguel affirme que les cantons peuvent envisager le futur avec confiance, sauf Genève, le Jura « à la santé financière fragile » et Neuchâtel.

Par ailleurs, le canton du Jura, dans un présent quasi éternel, est tourné vers Bâle alors que le Jura l'est vers Bienne, Berne, le Plateau suisse et la Suisse romande.

Le futur. Les processus de centralisation et le développement des moyens de communication posent le problème de la masse critique avec acuité.

Il est difficile aujourd'hui de concevoir un canton fort qui ne serait pas pourvu d'infrastructures importantes. Les grandes agglomérations exercent

une puissante attraction alors que les périphéries sont toujours plus marginalisées. La Confédération a déjà intégré ces phénomènes en subdivisant notre pays en sept macro-régions.

Ces bouleversements interrogent le fédéralisme et s'imposent comme une évidence fondamentale.

Ce contexte discrédite l'idée d'une nouvelle entité de 120.000 habitants formée du canton du Jura et du Jura bernois. L'addition de deux petites entités ne fait pas encore une grandeur.

A n'en pas douter le passé, le présent et le futur doivent inciter le Jura bernois à dire non à la séparation d'avec un canton d'un million d'habitants afin de préserver son identité et ses intérêts.

Jean-Pierre Graber

Co-Président de Notre Jura bernois